

EDITION 2004

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SERVICES DU CONSEIL GENERAL DU CANTAL



- ENVIRONNEMENT
- ÉCONOMIE
- CULTURE
- AMÉNAGEMENT
- TRANSPORT
- TOURISME
- SOCIAL





Sommaire

EDITO DU PRESIDENT

4

REGARDS SUR 2004

5



L'INSTITUTION DEPARTEMENTALE

6

- L'assemblée départementale
- Le Président du Conseil Général
- La commission permanente
- Les commissions statutaires
- Les commissions organiques
- Le cabinet et la communication
- L'organigramme et la direction générale des services
- Les moyens financiers
- Les moyens supports
- Les moyens humains



SOLIDARITE ET FAMILLE

12

- L'aide sociale aux handicapés
- L'aide sociale aux personnes âgées
- Les équipements pour les handicapés et les personnes âgées
- Les actions d'insertion
- L'aide sociale à l'enfance
- La prévention sanitaire et protection maternelle et infantile
- Le service social départemental



L'OUVERTURE DU TERRITOIRE

15

- Le désenclavement numérique
- Le réseau routier
- La desserte aérienne



EDUCATION ET FORMATION

18

- Les collèges
- Les autres interventions en matière d'éducation
- Les transports scolaires



ECONOMIE ET EMPLOI

20

- L'agriculture
- L'industrie, le commerce et l'artisanat
- Le tourisme



ENVIRONNEMENT

24

- L'environnement
- Le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche



CADRE DE VIE

26

- L'accompagnement des territoires
- Les lignes régulières de transport
- La culture
- La Médiathèque Départementale
- Les Archives Départementales
- Le sport
- La vie quotidienne : le SDIS

RAPPEL DES GRANDES ORIENTATIONS A 3 ANS

30



EDITO

Chaque année, le rapport d'activité est une occasion privilégiée de rendre compte de manière synthétique et complète des actions conduites par notre collectivité.

J'ai souhaité donner à ce rapport une forme nouvelle, à la fois plus lisible pour chacun et mettant mieux en exergue les réalisations du Conseil Général à travers l'activité des services. Un document plus dense et plus administratif demeure consultable dans les services.

J'espère qu'avec une présentation par grands objectifs de l'ensemble des actions mises en œuvre au cours de l'année écoulée et des moyens qui leur sont affectés, ce document s'imposera comme une référence. Le nombre et la qualité des informations données permettent d'ailleurs de mesurer l'importance du travail du personnel départemental.

2004 restera l'année du lancement de l'acte II de la décentralisation, mais aussi celle de la formalisation de notre Plan d'Action Départemental, déclinant de manière opérationnelle le Projet Cantal que je vous avais proposé.

Pour inscrire le Cantal dans un avenir confiant, ce plan s'appuie à la fois sur la proximité d'une action quotidienne en faveur de tous les cantaliens, mais également sur des actions concourant à l'ouverture du Cantal et à l'accueil de nouveaux cantaliens.

Vincent DESCŒUR

Président
du Conseil Général
du Cantal

REGARDS SUR 2004



JANVIER

Cérémonie des vœux au monde sportif et remise d'une dotation aux écoles de sport du Cantal

Le RMI : compétence intégrale du Conseil Général



FEVRIER

Station du Lioran : l'étude sur le projet de station est lancée, la saison hivernale connaît une fréquentation exceptionnelle



MARS

Elections cantonales : renouvellement de l'Assemblée (4 nouveaux élus)

Installation de la nouvelle Assemblée



AVRIL

Convention « Département Innovant » signée avec M. Thierry BRETON, Président de France Telecom



MAI

Routes départementales : modernisation du 922 et du 990, tunnel de St Amandin, ...



JUIN

Soutien à l'accueil d'actifs : session d'installation, rencontres avec les porteurs de projets.

Tour de France cycliste : étape du 14 juillet dans le Cantal

JUILLET



Festival du théâtre de rue : tout le Cantal en bénéficie désormais !

AOÛT



Signature de la convention d'objectifs avec la Communauté d'Agglomération d'Aurillac

SEPTEMBRE



Présentation du Schéma d'enseignement musical à Vic-sur-Cère

Signature du Pacte Cantal

OCTOBRE



Orientations budgétaires : présentation du PAD (Plan d'Action Départemental)

«2^{ème} génération» des projets de territoire

Signature du 1^{er} RMA

NOVEMBRE



Budget 2005 : stabilité fiscale et ambition départementale

Téléthon au Viaduc de Garabit

DECEMBRE





Le Conseil Général chaque jour à vos côtés

Les lois de décentralisation ont attribué aux Conseils Généraux des compétences essentielles : action sociale, collèges, transports scolaires, voirie, ... Mais le Conseil Général du Cantal s'investit bien au-delà et de façon volontaire dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Il attache une attention particulière à l'ouverture du Cantal et à l'accueil de nouveaux cantaliens.

L'INSTITUTION DEPARTEMENTALE

► L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

Organe délibérant du département, elle est formée de la réunion des 27 conseillers généraux, élus au suffrage universel direct pour 6 ans. Les conseillers généraux se réunissent au moins une fois par trimestre sur convocation du Président. Ces séances sont publiques. L'Assemblée vote en particulier le budget, acte essentiel de la vie de la collectivité, qui lui donne les moyens de sa politique.

► LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil Général élit pour trois ans, en son sein, son Président. M. Vincent DESCOEUR a été réélu Président le 1er avril 2004. Responsable de l'exécutif, le Président convoque l'Assemblée, fixe son ordre du jour, préside les séances et organise les débats. Il est chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du Conseil Général et les décisions de la Commission Permanente.

► LA COMMISSION PERMANENTE

Le Conseil Général fixe le nombre des vice-présidents et des membres de la Commission Permanente. Elle est composée dans le Cantal de l'ensemble des conseillers généraux. Présidée par le Président du Conseil Général, la Commission Permanente applique les décisions de l'Assemblée Départementale.

Le Président du Conseil Général :	M. Vincent DESCOEUR
Premier Vice-Président :	M. Henri BARTHELEMY
Deuxième Vice-Président :	M. Gérard LEYMONIE
Troisième Vice-Président :	M. Bernard DELCROS
Quatrième Vice-Président :	M. Michel LAFON
Cinquième Vice-Président :	M. François VERMANDE
Sixième Vice-Président :	M. Louis-Jacques LIANDIER
Septième Vice-Président :	M. Louis GALTIER
Huitième Vice-Président :	M. Jean-Yves BONY

et les 18 Membres :

Mme Madeleine BAUMGARTNER, MM. Roger BESSE, Alain CALMETTE, Daniel CHEVALEYRE, Louis CLAVILIER, Yves DEBORD, Charles DELAMAIDE, Jean-Pierre DELPONT, Bruno FAURE, Pierre FOUILLADE, Pierre JARLIER, Michel LEHOURS, Christian LEOTY, Jacques MARKARIAN, Alain MARLEIX, Christian MEINIEL, Jacques MEZARD, Jean-Claude WALCHLI.

► LES COMMISSIONS STATUTAIRES

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

PRÉSIDENT :
M. Le Président du Conseil Général ou son représentant, M. VERMANDE
5 MEMBRES TITULAIRES :
MM. BARTHELEMY - CLAVILIER - LEHOURS - MEINIEL - LIANDIER
5 MEMBRES SUPPLÉANTS :
MM. LAFON - LEYMONIE - MARKARIAN - WALCHLI - DELPONT

COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC :

PRÉSIDENT :
M. Le Président du Conseil Général ou son représentant M. VERMANDE
5 MEMBRES TITULAIRES :
MM. BARTHELEMY - DEBORD - LIANDIER - MARKARIAN - MEINIEL
5 MEMBRES SUPPLÉANTS :
MM. LEYMONIE - CALMETTE - FAURE - LEHOURS - JARLIER

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :

6 MEMBRES TITULAIRES :
MM. GALTIER - LEYMONIE - CLAVILIER - JARLIER - FOUILLADE - CALMETTE
6 MEMBRES en liste complémentaire :
MM. LEHOURS - LAFON - BARTHELEMY - WALCHLI - MEZARD - CHEVALEYRE



► LES COMMISSIONS ORGANIQUES

L'Assemblée s'organise en commissions spécialisées. Avant les réunions du Conseil Général, chaque commission examine les dossiers relevant de son domaine, émet des propositions et désigne un rapporteur chargé d'en faire la synthèse et de présenter le rapport à soumettre au vote de l'Assemblée. Chaque conseiller général est membre d'une commission, le Président du Conseil Général, étant quant à lui membre de droit de toutes.

1^{ère} COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION

PRÉSIDENT :
M. Henri BARTHELEMY

VICE-PRESIDENTS :
M. Louis-Jacques LIANDIER,
M. Louis GALTIER

MEMBRES :
MM. Roger BESSE, Jean-Pierre
DELPONT, Pierre JARLIER, Jacques
MARKARIAN, Jacques MEZARD,
Jean-Claude WALCHLI

2^{ème} COMMISSION ÉQUIPEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PRÉSIDENT :
M. Gérard LEYMONIE

VICE-PRESIDENTS :
M. Yves DEBORD,
M. Jean-Yves BONY

MEMBRES :
MM. Daniel CHEVALEYRE,
Louis CLAVILIER, Bruno FAURE,
Pierre FOUILLADE, Christian LEOTY,
Alain MARLEIX

3^{ème} COMMISSION SOLIDARITE - JEUNESSE SERVICES

PRÉSIDENT :
M. Michel LAFON

VICE-PRESIDENTS :
M. Charles DELAMAÏDE,
M. François VERMANDE

MEMBRES :
Mme Madeleine BAUMGARTNER,
MM. Alain CALMETTE, Bernard
DELCROS, Michel LEHOURS,
Christian MEINIEL

► LE CABINET ET LA COMMUNICATION

Placé sous l'autorité directe du Président du Conseil Général, le Directeur de Cabinet dirige et coordonne l'ensemble des activités de ses collaborateurs. Les activités du Cabinet s'ordonnent autour de quatre domaines principaux :

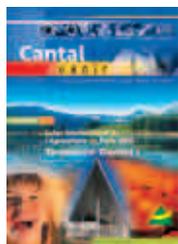
L'administration générale :

Suivi du planning du président, organisation des manifestations, expositions ou réceptions que le Conseil Général accueille dans l'atrium de l'Hôtel du Département.

Les interventions et secours d'urgence :

214 demandes d'aide financière ont été examinées et 185 dossiers ont fait l'objet d'une décision favorable pour une dépense globale de 40 010 €.

La communication :



Cette cellule a pour objectif principal l'information de la population sur les politiques mises en œuvre par le Conseil Général notamment par la revue d'information « CANTAL AVENIR » (70 000 exemplaires) diffusée auprès de tous les foyers. En 2004, les dépenses ont été de 19 522 € pour les opérations de relations publiques, 61 847 € pour les travaux d'impression, 43 616 € pour les prestations touchant à l'image du Cantal, 16 590 € au titre de la Charte départementale pour le développement du Sport (dotations tenues sportives).

La documentation :

Réalisation quotidienne d'une revue de presse d'intérêt départemental, régional et national; recensement et coordination des besoins des services en documentation ; gestion des crédits affectés à la documentation (39 381,40 € en 2004); la centralisation, la conservation et la diffusion dans les services de tous les éléments constituant le fonds documentaire, accueil du public à la recherche de documents sur le Cantal et le Conseil Général.

Outre ces activités classiques, d'autres actions ont été conduites par le Cabinet en 2004 :

- Animation du Conseil Général des jeunes,
- Ouverture du site Internet du Conseil Général,
- Communication événementielle à l'occasion du passage du Tour de France, pour une dépense de 155 000 €.



CONSEIL GENERAL DES JEUNES



Créé en septembre 2003, le Conseil Général des Jeunes propose à des collégiens, élus au sein de chaque établissement du département, de participer de façon effective à la vie locale. Il est doté d'un budget de fonctionnement de 10 000 € et d'une collaboratrice à mi-temps qui assure le suivi du fonctionnement de l'assemblée « junior ». Cinq réunions ont eu lieu en 2004 qui ont permis aux collégiens répartis en trois commissions (Environnement, Solidarité, Sport) d'élaborer des projets (ex. : exposition photo, randonnée accessible à des jeunes à mobilité réduite, découverte du ski et de la station du Lioran).

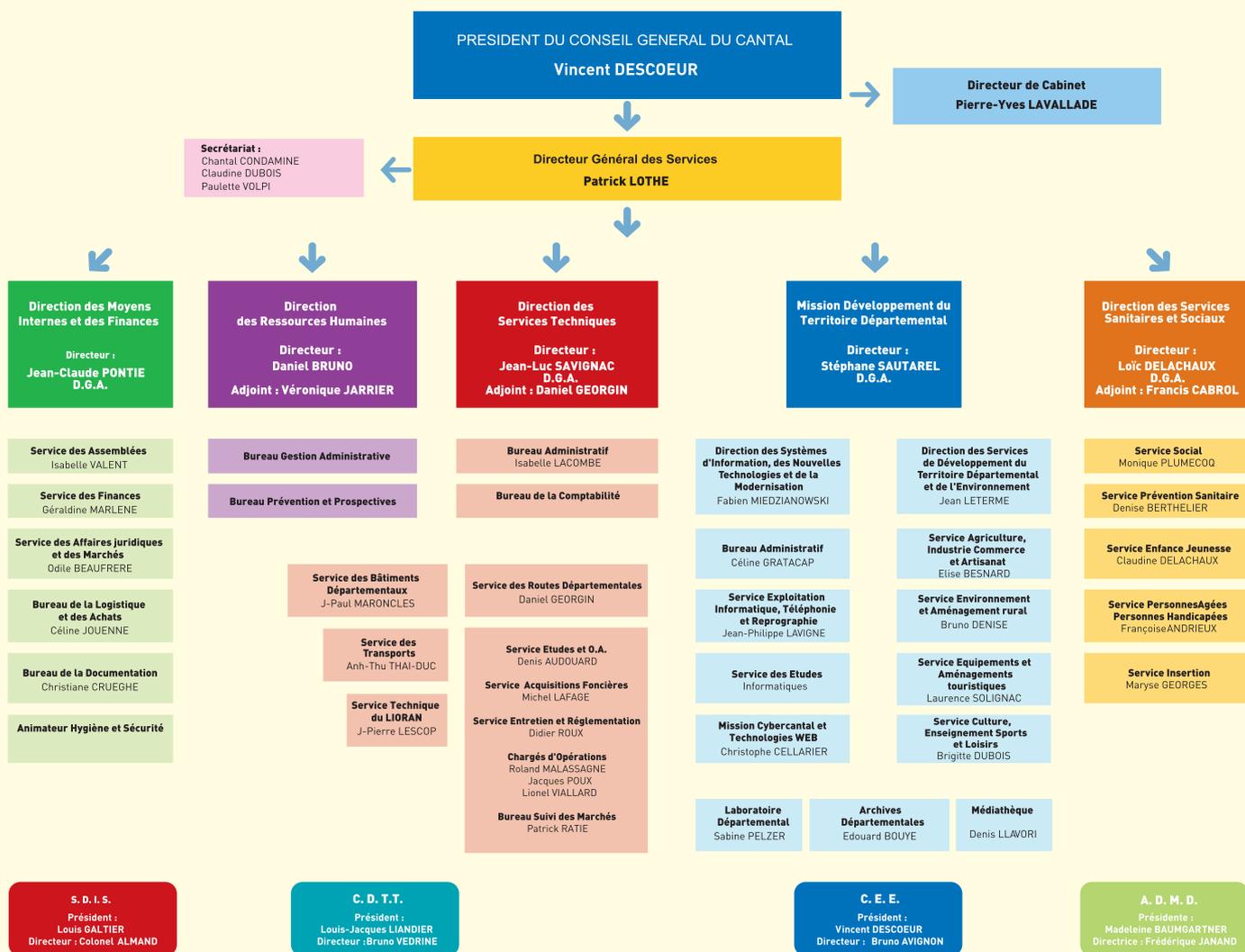


Sites Internet

www.cg15.fr :

Un gros travail a été réalisé pour développer ce site dans une approche service à la population. Le site est en cours d'évolution pour intégrer l'administration électronique.

L'ORGANIGRAMME ET LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES



LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES

La Direction Générale des services a la responsabilité de l'ensemble de l'administration départementale. Elle est assurée par Patrick LOTHE qui dirige les services placés sous l'autorité du Président du Conseil Général. Il coordonne l'activité des services avec le concours de quatre Directeurs Généraux Adjoints et du Comité de Direction constitué de l'ensemble des Directeurs. Son rôle est de préparer et d'exécuter les décisions de l'Assemblée, d'assurer le pilotage de l'administration départementale et de veiller à son adaptation.



LES MOYENS FINANCIERS

Le compte administratif retrace les mouvements comptables enregistrés sur l'exercice, tant en dépenses qu'en recettes, découlant de l'exécution du budget sur un exercice. L'exercice 2004 est le premier exécuté selon la nouvelle norme comptable M52 qui participe au mouvement de rapprochement des comptabilités sur le modèle du plan comptable général et oriente le budget départemental vers une approche patrimoniale des comptes.

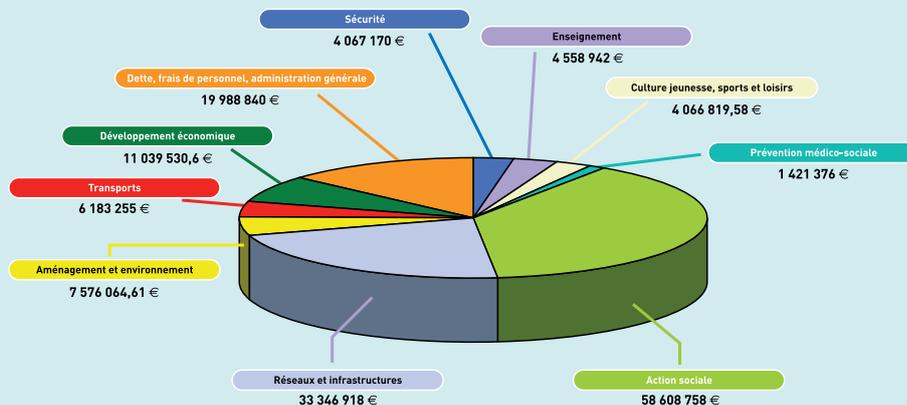
Pour 2004, les 24 841 mandats émis se traduisent par un volume global de dépenses réelles de 160 857 675 € (hors reprise des résultats). Le fait marquant de l'exercice est le transfert du RMI au Département qui a représenté une charge nouvelle de l'ordre de 6 792 159 € (montant des allocations versées aux organismes). En contrepartie, le Département a perçu 6 320 461 € au titre de la TIPP. L'APA en 2004 a constitué une charge nette d'environ 10 millions d'€. Les dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunt se sont élevées à 40 335 204 €.

Les 3 586 titres de recettes représentent 164 370 182 € (hors reprise des résultats) dont 123 112 172 € comptabilisés en section de fonctionnement.

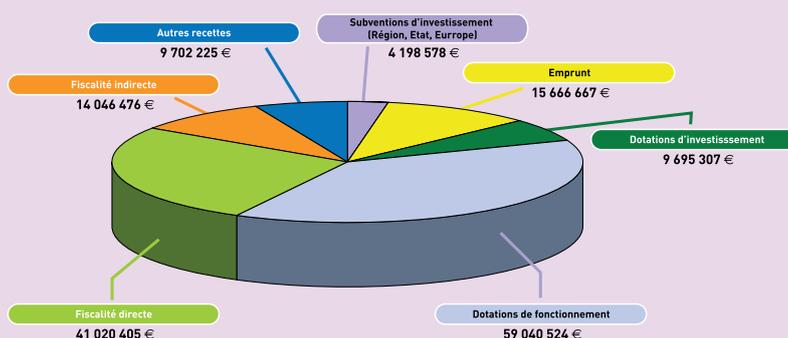
En dépit de charges de fonctionnement plus lourdes, le Département poursuit son effort en matière d'équipements. Ainsi après une très forte progression en 2002, les dépenses d'équipements bruts dépassent à nouveau les 40 millions d'€ en 2004 grâce à la forte progression des concours du Département aux équipements.

	2001	2002	2003	2004
Subventions d'équipements	7 609 965 €	8 793 375 €	9 266 221 €	12 517 481 €
Investissements directs	27 154 716 €	31 648 890 €	30 820 075 €	27 817 723 €
Equipements bruts	34 764 681 €	40 442 265 €	40 086 297 €	40 335 204 €

Les dépenses du Conseil Général en 2004 par fonction



Répartition des recettes de fonctionnement



Dépenses d'équipement par habitant
268,33 €

Dépenses de fonctionnement par habitant
678,84 €

Produit des impôts «ménages» par habitant (taxes foncières, taxe d'habitation)
156,19 €

Produit des impositions directes par habitant (impôts ménages, taxe professionnelle)
272,06 €

Encours dette propre par habitant
616,00 €

Au 1er janvier 2004, l'ensemble des départements a appliqué une nouvelle nomenclature comptable et budgétaire, dite «M52».

Cette réforme vise à rapprocher la comptabilité publique de la comptabilité privée, par le biais d'une nomenclature semblable, et en renforçant notamment l'approche patrimoniale des collectivités.

Ainsi un travail de recensement et de valorisation des actifs du Département a été mené pour permettre la mise à jour d'un patrimoine d'environ 300 éléments (voirie départementale, collèges, équipements de la station du Lioran ...), valorisé à plus de 570 millions d'euros.

LES MOYENS SUPPORTS

► SERVICE DES ASSEMBLÉES

Le Service des Assemblées a pour mission d'organiser les réunions du Conseil Général et de la Commission Permanente, puis d'élaborer les brochures des procès-verbaux et de publier le recueil des actes administratifs. En 2004, le Conseil Général s'est réuni en séance plénière les 12 mars, 1er avril, 23 avril, 18 juin, 24 septembre, 5 novembre et 16-17 décembre. Au cours de ces réunions, 105 rapports ont été examinés.

La Commission Permanente du Conseil Général s'est réunie huit fois et a procédé à l'examen de 626 affaires, en application des délégations qui lui ont été consenties. En outre, en vertu de l'article L.3123-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque élu a droit à la formation, prise en charge par la Collectivité. Cette dépense est gérée par le Service des Assemblées. De même, les états de frais des Conseillers Généraux y sont centralisés et traités. Il assure aussi le suivi des désignations des Conseillers Généraux appelés à représenter le Conseil Général au sein des commissions et organismes divers et la gestion des mandats spéciaux.

► BUREAU DE LA LOGISTIQUE ET DES ACHATS

Le Bureau de la Logistique et des Achats a été créé en septembre 2004. Il comprend une cellule Achats et une cellule Logistique elle-même composée de deux unités (accueil et courrier). Il a en charge les questions d'intendance, l'acquisition et la gestion des fournitures, du mobilier de bureau et du parc automobile et toute prestation transversale, utile à plusieurs services.

► SERVICE DES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

Le service a assuré le suivi d'un crédit de 326 070 € destiné au paiement des dépenses de fonctionnement, impôts fonciers, loyers, charges, assurances et entretien courant. Par ailleurs, au budget 2004, un crédit de 4.564.628 € a permis d'engager des travaux de construction, de grosses réparations et d'entretien des bâtiments appartenant au Département.

A l'Hôtel du Département, le principal investissement a porté sur l'aménagement des bureaux du service informatique et de la reprographie (148 629 €). Pour faire face aux besoins nouveaux, un bâtiment sis au 12 rue Marie Maurel à Aurillac a été acquis permettant d'aménager environ 46 bureaux (520 000 €). Par ailleurs, afin de regrouper le service RMI/RMA, il a été procédé à l'acquisition de bureaux au 1er étage du 11 rue Paul Doumer à Aurillac (110 000 €).

Les travaux liés à des projets spécifiques (culture, tourisme, ...) sont développés par ailleurs.

► DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION, DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DE LA MODERNISATION

La Direction des Systèmes d'Information, des Nouvelles Technologies et de la Modernisation a été créée en septembre 2004. Elle a en charge l'informatisation des services internes du Département, mais également le développement des Nouvelles Technologies sur le Territoire (cf page 15). Un nouveau schéma directeur 2004-2005 a été établi et mis en application. Outre la gestion quotidienne et les évolutions techniques perpétuelles du Système d'Information assurées par le Service Exploitation Informatique et Reprographie, les projets suivants ont été conduits :

- Dématérialisation des appels d'offres :

Un groupement de commandes a été formé avec 86 membres.
La solution retenue a été installée début 2005.

- SOFI : Installation de la base de données :

Prospective et tableaux de bord financier.

- Intranet :

Gestion des Rapports et des Délibérations, SIG, applications spécifiques au laboratoire et aux Services Techniques Départementaux (gestion de l'appel des subventions régionales - Application de gestion des délaissés de routes).

- Pour les Services de la DISSS :

Evolutions et maintenance de divers logiciels, intégration des évolutions réglementaires du RMI.

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES MARCHÉS

Ce service créé en 2004 est composé de deux cellules :

- la cellule des **Affaires Juridiques**, chargée du contentieux, d'une part, et consultée sur divers dossiers et l'élaboration de certains contrats, d'autre part.
- la cellule des **marchés** qui assure le suivi administratif de la préparation des marchés et des délégations de service public.



LES MOYENS HUMAINS

En 2004, le Service des Ressources Humaines a été érigé en Direction dans la perspective des projets RH à mettre en œuvre à court et moyen termes : le régime indemnitaire, les descriptifs de postes, le dispositif d'évaluation/notation et la Gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Effectifs :

Au 01/01/05, 352 agents titulaires étaient inscrits au tableau des effectifs, ainsi que 42 agents non titulaires (collaborateurs de cabinet, assistants de groupe, agents contractuels, femmes de service et emplois aidés)

Les mouvements suivants ont été recensés en 2004 :

Arrivées :

36 nouveaux recrutements (mutation, détachement, recrutement direct) ont été effectués en 2004 ;
20 parutions de postes dans la presse spécialisée auxquelles s'ajoutent près de 500 candidatures spontanées reçues et traitées (+ 25 % par rapport à 2003)
52 stagiaires scolaires reçus

Mouvements internes :

13 avancements de grade et près de 170 avancements d'échelon ont été effectués.

Départs :

4 mutations vers une autre collectivité, 2 mises en disponibilité, 2 détachements externes et 8 départs à la retraite ont été enregistrés.

Formation :

1610 jours de formation ont été réalisés en 2004 soit une moyenne de 4,09 jours par agent :

- avec un taux de fréquentation de 48.4 % pour les agents de catégorie C, 45.5 % pour ceux de la catégorie B et 36.1 % pour ceux de la catégorie A
- se répartissant en 572.5 journées de formation continue, 690 journées de formation initiale et 347.5 journées de préformation
- avec 46 agents inscrits en préformation et 18 agents en formation initiale

Relations sociales :

4 réunions des Commissions Administratives Paritaires se sont tenues. Elles ont porté essentiellement sur les avancements d'échelon, avancements de grade, détachements, mise en disponibilité.

4 réunions du Comité Technique Paritaire ont porté essentiellement sur les effectifs, l'organisation du travail, l'organigramme, le Compte-Epargne-Temps, le stationnement, le projet de régime indemnitaire mais aussi le local cuisine, la communication interne, les projets de déménagements...

2 réunions de l'ensemble des représentants du personnel siégeant dans ces instances ont été organisées.

REGIME INDEMNITAIRE :

Un Cabinet-Conseil a été sélectionné pour travailler sur l'élaboration d'un nouveau régime indemnitaire. Il a dans un premier temps organisé des rencontres avec les représentants du personnel, le personnel d'encadrement et les élus pour établir un bilan de la situation actuelle, appréhender les habitudes et la culture du Conseil Général du Cantal.

Ensuite, sur la base de différents scénarios proposés, un projet s'est esquissé puis progressivement affiné au fil des rencontres avec l'encadrement et les représentants du personnel. Le projet a été présenté et validé par l'Assemblée délibérante le 16 décembre 2004.





Le Conseil Général chaque jour à vos côtés

SOLIDARITE ET FAMILLE

Les crédits consacrés aux actions sociales et de santé hors charges de personnel ont représenté en 2004 :
53 123 368 € en dépenses brutes de fonctionnement et 597 867 € en investissement.

► L' AIDE SOCIALE AUX HANDICAPES : 13 428 278 € (+2,76 % par rapport à 2003).

Ce chapitre comprend les allocations compensatrices qui restent stables, l'aide ménagère, les frais d'hébergement et les services d'accompagnement pour 409 adultes handicapés pris en charge en établissement ou en famille d'accueil et 70 par un service d'accompagnement fin 2004.

► L'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES : 20 876 963 € (+9,45%)

Les dépenses de prestation spécifique dépendance (PSD) et d'allocation personnalisée d'autonomie APA progressent entre 2003 et 2004 de 10,31 % à domicile, 13,36 % en établissement, soit un taux d'évolution global de 11,38 % contre 41,55 % en 2003.

APA : le nombre de bénéficiaires de l'APA (3 827 au 31 décembre 2004 soit 148 de plus qu'à la même date en 2003) tend à se stabiliser depuis le 2ème trimestre 2004. Rapporté à 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus, il est comme en 2002 et 2003 supérieur à la moyenne nationale (CANTAL : 238 % - FRANCE entière : 189 %).

L'action sociale en faveur des personnes âgées couvre l'amélioration de l'habitat, la télésécurité (567 personnes aidées en 2004), l'accueil familial des personnes âgées et handicapées (38 places théoriques dont 6 à l'unité de vie et d'accueil familial de VELZIC).

► LES EQUIPEMENTS POUR LES HANDICAPES ET LES PERSONNES AGEES

Le Président du Conseil Général a autorisé, conjointement avec le Préfet, la création du premier service polyvalent d'aide et de soins à domicile pour adultes handicapés de la région Auvergne. Il contribuera au développement des alternatives à l'hébergement collectif, priorité régulièrement réaffirmée dans nos rapports d'orientations budgétaires. Le Président a par ailleurs autorisé la création à AURILLAC d'un foyer d'accueil médicalisé pour handicapés physiques, actuellement en attente de financements assurance maladie. En 2004 le Département et l'Etat ont négocié 10 nouvelles conventions d'objectifs et de moyens avec les établissements pour personnes âgées, ce qui porte le taux de signature à 75 % et permet au Cantal de continuer à figurer en bonne position au plan national. Les masses financières autorisées dans le cadre de la tarification 2004 progressent de 7,57 %.

► LES ACTIONS D'INSERTION 8 574 031 €

Les aides au logement :

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) :

933 dossiers déposés, 656 ménages aidés, 154 000 € versés par le Conseil Général.

Le Fonds Départemental d'Aide aux Impayés et à la Maîtrise de l'Energie :

1 215 dossiers ont fait l'objet d'une décision positive pour un montant de secours de 193 703 € (contribution du Département : 58 000 €)

Le Fonds de Remise de Dettes Téléphoniques et la Commission Eau :

76 dossiers de remise de dettes téléphoniques, 52 dossiers de remise de dettes sur des factures d'eau.

Le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage :

L'avenant n°1 au Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage a été cosigné le 27 décembre 2004. Le site de Leyritz à Crandelles, propriété de l'Etat, a été choisi pour accueillir une aire de grand passage d'une capacité maximale de 90 places.



La mise en œuvre du revenu minimum d'insertion : 8 362 030 €

La loi 2003-1200 portant décentralisation en matière de RMI et créant un revenu minimum d'activité adoptée le 18 décembre 2003, applicable au 1er janvier 2004, met fin à la cogestion Etat-Département. Le Département dispose depuis cette date du pilotage intégral du revenu minimum d'insertion ; cependant, l'architecture globale du dispositif n'est pas remise en question. La politique d'insertion conduite dans le Cantal au titre du RMI a fait l'objet d'une évaluation réalisée par l'organisme d'ingénierie sociale « Passion », afin de vérifier si le choix des actions conduites et leurs modalités de mise en œuvre sont pertinents au regard des objectifs d'insertion. Les conclusions de cette évaluation ont été présentées en commissions réunies en novembre 2004, ainsi qu'aux différents acteurs de l'insertion sociale et professionnelle. Sur la base de cette évaluation, les principaux objectifs sont les suivants :

- Préciser par la révision progressive des conventions avec les opérateurs, les objectifs et les moyens des ateliers et chantiers d'insertion,
- Faire du revenu minimum d'activité un réel tremplin pour un emploi durable,
- Animer les commissions locales d'insertion de telle sorte qu'elles soient effectivement des lieux où se conçoivent les politiques d'insertion.

Les actions menées en 2004 sont relatives à l'insertion sociale, aux savoirs de base et à la lutte contre l'illettrisme, aux actions liées à la santé, au logement et à la formation et à l'insertion professionnelle. Ce dernier volet, qui a mobilisé 60 % des crédits d'insertion, a fait l'objet d'une demande de concours du FSE Objectif 2.

► L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE :

10 170 258 € (+1,36%)

Pour l'exercice de ses missions d'aide sociale à l'enfance, le Service Enfance Jeunesse s'est appuyé principalement sur un service de placement familial en gestion directe employant 80 assistantes maternelles, trois points d'accueil pour des droits de visite exercés en lieu neutre, des services privés conventionnés, des établissements habilités au titre de l'aide sociale à l'enfance, un lieu de vie.

403 demandes d'aide financière ont été traitées en 2004, soit une baisse de 2,65%. On note une stabilisation des mesures administratives d'aide éducative. Les mesures judiciaires montrent une tendance à la hausse. 63 familles ont été aidées à titre éducatif par des techniciennes d'intervention sociale et familiale en 2004. 305 enfants sont placés en établissement ou en familles d'accueil au 31 décembre 2004. Le nombre d'enfants placés dans le département reste stable. Enfin, 188 signalements d'enfants en danger ou susceptibles de l'être ont été traités.

Dans le cadre du contrôle financier des établissements et services de la protection de l'enfance, la détermination des tarifs s'est effectuée, comme chaque année, en concertation étroite avec la Direction Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Les masses financières à couvrir par les prix de journées restent stables.

A l'issue de l'examen des demandes de renouvellement de la participation du Conseil Général aux dépenses de fonctionnement des actions du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté (FDAJ), de la Maison pour Apprendre, du Comité Logement Autonome des Jeunes (CLAJ), du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT), de la Mission Locale et des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO), de l'équipe de prévention Accent Jeunes, de l'association des Jeunes Citoyens (AJC), au dispositif « passeport été Cantal », la masse financière globale engagée a été de 462 276 € contre 452 949 € en 2003 soit une augmentation de 2,06 %.

L'effort de formation des assistantes maternelles du service s'est poursuivi en 2004 avec la mise en place de la formation continue et dans ce cadre l'élaboration d'une formation pour un groupe de 15 assistantes maternelles sur le thème « relations famille d'accueil/famille naturelle ».

Enfin l'année 2004 est marquée essentiellement par la poursuite de la préparation du second Schéma Départemental de Protection de l'Enfance conjointement avec la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Le SEJ a organisé le travail autour de trois temps : l'évaluation du premier schéma, le diagnostic de la situation actuelle, les propositions pour un second schéma.

RMI :

2 017 bénéficiaires
(+2,7% par rapport à 2003)
Crédits d'insertion :
votés : 1 749 373 €,
consommés : 1 569 872 €,
pour une obligation légale
de 1 111 271 €
Dépenses d'allocation :
6 792 158 €.





► LA PREVENTION SANITAIRE ET PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Protection maternelle et infantile

Le nombre de jeunes accouchées vues dans les maternités est important : 1 203 (pour 1 386 enfants nés domiciliés dans le Cantal). 2 637 consultations de nourrissons ont été effectuées en 2004 et 1 251 bilans de santé en école maternelle.

Autres actions de prévention sanitaire

Vaccinations : 1 532 vaccinations ont été effectuées.

Prophylaxie de la tuberculose : 6 consultations ont eu lieu au centre de consultations conventionné du Centre Hospitalier d'Aurillac. 65 clichés ont été réalisés dans le cadre du dépistage radio photographique systématique à la maison d'arrêt d'Aurillac.

Prophylaxie du cancer : 164 consultations concernant 66 consultants ont été organisées au centre hospitalier d'AURILLAC dans le cadre de la mise en œuvre de la convention liant le Conseil Général et le centre Jean Perrin. Depuis mars 2003, un dépistage systématique du cancer du sein géré par l'ARDOC est proposé à toutes les femmes de 50 à 74 ans du département : 12 442 femmes contactées – 6 865 mammographies faites.

► LE SERVICE SOCIAL DEPARTEMENTAL

Au total, toutes catégories de travailleurs sociaux confondues, les 58 505 motifs d'interventions sociales concernent :

- dans 73,75 % des cas des personnes adultes ;
- dans 13,80 % des cas des enfants et des jeunes ;
- dans 12,44 % des cas des personnes âgées ou handicapées ;

8,68 % de l'ensemble de ces interventions s'adressent à des personnes nouvellement rencontrées.

	2003	2004
Nombre de personnes visitées à domicile	8377	8591
Nombre de personnes reçues en permanence	32613	36203
Nombre de rapports sociaux	5708	6550
Nombre de demandes d'aides financières	5589	6701
Nombre de kilomètres parcourus	231 527	264 741

Par ailleurs dans le cadre de la lutte contre les exclusions et en prévention des expulsions, les travailleurs sociaux ont effectué 113 évaluations sociales. Ces évaluations permettent le plus souvent de maintenir les personnes dans les lieux avec l'aide du Fonds de Solidarité Logement (FSL) assorti de plans d'apurement négociés avec les bailleurs.

Les groupes de réflexion et de coordination ont contribué aux actions suivantes :

- Elaboration d'un imprimé unique de demande de logement à destination des dispositifs et bailleurs sociaux dans l'arrondissement d'Aurillac.
- Réflexion sur l'accès aux loisirs des enfants des bénéficiaires RMI : la CLI a validé cette action qui s'inscrira dans le Plan Local d'Insertion de l'arrondissement de Saint-Flour.
- Mise en place d'un atelier de proximité à Murat, Allanche et Massiac.
- Réflexion à Chaudes-Aigues et Allanche, avec les animateurs locaux, les communautés de communes, la CAF, la MSA et les élus pour envisager des structures de type relais assistantes maternelles, halte-garderie.
- « Points de repère » : première année de fonctionnement pour ce lieu d'écoute, qui se veut abordable pour les jeunes en mal-être, les parents et familles qui connaissent des ruptures de communication avec un adolescent.
- Etude sur la mobilité et ses incidences pour l'insertion : l'absence de transport en commun sur certaines zones, les difficultés repérées pour certaines personnes à se déplacer ont conduit la CLI de Mauriac à se saisir de cette question déjà repérée par les travailleurs sociaux.



Le Conseil Général chaque jour à vos côtés

L'OUVERTURE DU TERRITOIRE

► LE DESENCLAVEMENT NUMERIQUE

Couverture en Haut Débit du département

Le Conseil Général met en œuvre avec France Telecom le dispositif « Département Innovant » qui permet aujourd'hui à 56% des cantaliens d'accéder à l'ADSL, 81% fin 2005 et 96% fin 2006. Des solutions alternatives sont à l'étude pour parvenir à 100%.

La téléphonie mobile

Après le travail d'identification des zones « blanches » effectué en 2002-2003, une première tranche d'équipements a été engagée. Cette phase 1 concerne 34 communes sur 80 non couvertes, elle couvre les territoires retenus par l'Etat comme étant prioritaires. Celle-ci devrait être achevée courant 2005. Financièrement, le Département a la charge de l'installation des pylônes. Il est susceptible de bénéficier de subventions de l'Etat, du FEDER (Europe) et de la Région à hauteur de 50%. Un cabinet d'études a été sélectionné pour assurer la maîtrise d'œuvre.

CyberCantal 2

Le plan CyberCantal, initié en 1998 par le Conseil Général a permis de déployer dans chaque collège et sur d'autres lieux un accès à des ressources matérielles et d'accompagnement T.I.C.

Face à l'évolution des techniques et aux changements des comportements vis-à-vis des Nouvelles Technologies, il était nécessaire de lancer une deuxième phase de ce plan qui permettra de passer un cap supplémentaire, celui de l'appropriation des TIC et la mise en service d'applications concrètes avec un double enjeu : le service aux cantaliens et l'ouverture et l'attractivité du département. Pour ce faire, le dispositif est décliné en trois parties :



développement des usages destinés à la population et animations du dispositif



développement de l'administration électronique



aide au développement du commerce électronique et à la mise en place de Systèmes d'Information

33 346 918 €
ont été consacrés
aux réseaux et
aux infrastructures



► LE RESEAU ROUTIER

L'année 2004 aura constitué une étape de transition avant l'acte II de la décentralisation qui verra le Département se doter de nouvelles responsabilités dans le domaine routier. Dans cette attente, nous avons poursuivi la réalisation des objectifs du schéma routier départemental en investissement tout en maintenant le niveau d'entretien courant des routes départementales de troisième catégorie et en assurant le financement de la viabilité hivernale.

Avec l'aide de la Région Auvergne, l'investissement prioritairement affecté au réseau routier départemental de première catégorie a permis de poursuivre les objectifs prioritaires suivants :

- la poursuite du maillage du territoire et principalement de tous les chefs-lieux de Cantons et Communes importantes,
- la préservation du patrimoine et la mise en valeur des ouvrages d'art et murs de soutènement, embellissement des bourgs et villages,
- la protection des personnes et l'amélioration de la sécurité.

Le désenclavement est notre priorité. Il passe par :

- une amélioration des raccordements aux autoroutes A 75, A 89 et A 20 par la réduction des temps de parcours,
- l'amélioration des principaux axes départementaux,
- le désenclavement de l'agglomération aurillacoise.

Un certain nombre de travaux conduits en 2004 répondent à ces objectifs :

RD 682 – Poursuite des travaux de recalibrage de MAURIAC au Pont de SAINT-PROJET en direction de NEUVIC et USSEL,
RD 990 et RD 600 – Poursuite du programme de désenclavement vers le Nord Aveyron (Canton de MUR-DE-BARREZ),
RD 20 – Recalibrage de la liaison RN 122 vers le Lot par ROUMEGOUX et SAINT-SAURY vers SOUSCEYRAC,
RD 45 – SAINT-CONSTANT – MONTMURAT vers le Nord Aveyron,
RD 922 – Créneau de dépassement dans la Côte de Vendes.

Notre objectif de desserte équilibrée et harmonieuse de l'ensemble du territoire départemental s'est traduit par les travaux suivants en 2004 :

RD 58 – d'ARPAJON-sur-CERE vers ROANNES,
RD 19 et 28 – de CALVINET à MOURJOU,
RD 16 – entre SAINT-SATURNIN et SAINT-BONNET,
RD 679 – entre Maillargues et Pont du Lac,
RD 58 – entre Maison Neuve et GIOU-DE-MAMOU,
RD 40 – RN 122 vers CHALINARGUES.

Par ailleurs, parmi les neuf cents ponts, murs et ouvrages d'art qu'il convient de conforter ou adapter aux contraintes modernes du trafic, nous sommes notamment intervenus en 2004 sur les ouvrages suivants :

RD 678 – Réalésage du tunnel de SAINT-AMANDIN permettant aujourd'hui aux grumiers et camions de fourrage d'emprunter cette liaison entre RIOM-ès-MONTAGNES et le Puy de Dôme,
RD 4 – Confortation et élargissement du Pont du Moulin de RUYNES-en-MARGERIDE,
RD 58 – Elargissement des ouvrages entre ARPAJON-sur-CERE et Conros,
RD 58 – Elargissement du Pont de GIOU-DE-MAMOU,



RD 663 – Reconstruction de l'ouvrage de SAINT-CONSTANT par remplacement de la buse métallique très endommagée,
 RD 132 – Consolidation du Pont de Peyrou-Bas,
 RD 60 – Mur du Rieu,
 RD 146 – Consolidation des culées du Pont de Méjanet,
 RD 678 – Pont de la Prise d'eau – Consolidation
 RD 9 – Pont d'Outrelaygues – Consolidation de la maçonnerie avant élargissement,
 RD 344 – Consolidation du BEAL CHARBONNEL et OLEON,
 RD 65 – Consolidation du Pont de Toularic.

Notre action en faveur de la **sécurité routière** a été poursuivie en 2004. La tendance baissière constatée en 2003 s'est poursuivie en 2004, malgré une augmentation régulière du trafic. Les résultats en baisse dans tous les secteurs sont cohérents et attestent de l'utilité des améliorations réalisées depuis de nombreuses années et en particulier par l'élimination des points noirs. La création de carrefours aménagés ou sécurisés de type giratoire, l'aménagement des entrées d'agglomérations ou le retraitement des virages donnent de bons résultats.



► LA DESSERTE AERIENNE

🟢 Ligne aérienne AURILLAC – PARIS ORLY

Depuis mai 2002, la société AIRLINAIR exploite, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, la ligne aérienne AURILLAC / PARIS ORLY. Cette ligne bénéficie du Fonds d'Intervention pour les Aéroports et le Transport Aérien (FIATA). Dans le cadre de la nouvelle convention, il est fixé à 78 % du déficit de la ligne, plafonné à 50 % de son chiffre d'affaires. L'intervention financière du Département s'élève à 37,5 % du déficit laissé à la charge des trois partenaires : Conseil Général, Communauté d'Agglomération et Chambre de Commerce et d'Industrie. L'intervention financière de la Région AUVERGNE devrait porter l'intervention du Département à 28 % du déficit restant à la charge des collectivités.

La participation du Département à la garantie de la ligne AURILLAC / PARIS ORLY s'est élevée pour 2004 à 136 457 €.

🟢 AEROPORT D'AURILLAC TRONQUIERES

La participation du Département aux travaux d'investissement à intervenir à l'aéroport a été fixée à 37,5 % du montant global de la dépense.

En 2004, le Département a participé, par le biais de subventions en annuités, au remboursement des emprunts contractés pour les investissements en faveur de l'aéroport pour un coût global de 110 120 €. La participation du Département à la gestion de l'aéroport s'élève pour 2004 à 58 031 €.

🟢 AERODROME DE ST-FLOUR - COLTINES

La participation du Département aux dépenses de fonctionnement engagées par le syndicat mixte gestionnaire de cet aérodrome s'élève, pour 2004 à 10 366 €.

Par ailleurs, le Département a participé, pour un montant de 6 750 €, à des travaux de rénovation de l'aérodrome effectués par le syndicat gestionnaire au cours de cette année.



Enseignement primaire, secondaire, supérieur et activités périscolaires ont représenté en 2004 un engagement de plus de 3 millions d'€. Les transports scolaires ont représenté, pour leur part, un budget de près de 5,5 millions d'€.



Le Conseil Général chaque jour à vos côtés

EDUCATION ET FORMATION

► LES COLLEGES

Investissement

En 2004, le montant des crédits engagés au titre des charges d'entretien, grosses réparations et rénovation des collèges s'est élevé à 1 440 000 €, soit 85 % du montant des crédits de paiement inscrits au budget de l'année. Ces crédits ont permis la mise en œuvre du programme 2004 dont les opérations principales sont les suivantes :

- La mise en conformité des installations électriques, de gaz et de détection incendie, l'enclouement des cages d'escalier, la modification d'issues de secours, la restructuration, la rénovation et l'équipement des cuisines...

A ce titre, des travaux ont été engagés notamment à Aurillac (Jeanne de la Treilhe et la Jordanne), Chaudes-Aigues, La Roquebrou, Saint-Mamet, Saint-Flour (Blaise Pascal), Pierrefort, Vic-sur-Cère et Ydes, pour un montant total de 265 000 €.

- La rénovation des menuiseries extérieures (fenêtres, volets, portes), des toitures et zinguerie, la réfection des installations de chauffage et plomberie, l'aménagement des abords. Les dépenses engagées dans ce domaine ont principalement concerné les établissements de Chaudes-Aigues, Condat, Mauriac, Maurs, Pleaux, Saint-Martin-Valmeroux et Vic-sur-Cère. Elles correspondent à un montant de l'ordre de 440 000 €.

- La rénovation des réfectoires, des salles de classes, des salles spécialisées (technologie, musique, CDI), des préaux, des appartements.

Les opérations les plus importantes ont concerné les collèges d'Aurillac la Ponétie, La Roquebrou, Massiac, Maurs, Montsalvy, Pierrefort, Saint-Flour (Blaise Pascal et la Vigière), Vic-sur-Cère et Ydes. Le montant des dépenses engagées au titre de ces opérations a été de l'ordre de 150 000 €.

Par ailleurs, un programme de restructuration et rénovation de certains collèges a été engagé. Une autorisation de programme de 14 210 000 € a été votée pour permettre sa mise en œuvre. Les maîtres d'œuvre pour les opérations concernant les collèges Blaise Pascal à Saint-Flour et Jeanne de la Treilhe ont été désignés en fin d'année. Les études d'avant-projet seront menées durant l'année 2005. Concernant les collèges de Mauriac et Riomès Montagnes, des missions de conduite d'opération ont été confiées à SEBA 15 en vue de la définition des programmes de travaux à entreprendre dans ces établissements.

Fonctionnement

L'année 2004 a vu la poursuite des interventions du Conseil Général en faveur des collèges publics :

Le soutien aux projets d'établissements qui contribuent au renforcement de l'identité européenne (seize établissements ont été soutenus pour un montant de subventions de 29 443 €).

Le soutien à la promotion de la viande bovine de qualité (huit établissements ont été accompagnés par le Conseil Général pour un montant de 13 451 € de subventions) en complément de la dotation spécifique destinée à favoriser les déplacements pédagogiques est portée en 2004 à 3 000 €. Ces dotations s'ajoutent à la dotation de fonctionnement des collèges elle-même portée à 1 836 000 € en 2004.

Un effort particulier a été consenti en faveur des collèges privés et des travaux de mise aux normes et de sécurité réalisés au sein des établissements puisque l'enveloppe annuelle consacrée à ces réalisations a été majorée de plus de 25 % pour être portée à près de 93 000 €. Quant au fonctionnement, il a représenté une dotation de 665 720 €.

► LES AUTRES INTERVENTIONS EN MATIERE D'EDUCATION

Elles concernent en premier chef l'Enseignement Supérieur. Près de 200 000 € ont été engagés en 2004, dont 137 500 € en faveur de l'Association Aurillac Université. Dans le cadre du programme pluriannuel de travaux 2003/2004 ont été réalisés divers aménagements à l'IUFM pour un montant total de 387 413 €.

Par ailleurs, cinq cent cinquante trois collégiens, lycéens ou étudiants ont bénéficié des bourses départementales pour un montant de 119 925 €.

Concernant l'offre de loisirs, le Conseil Général a poursuivi son engagement afin de favoriser la mobilité des jeunes et des adolescents dans le cadre des contrats éducatifs locaux et des activités proposées par les centres de loisirs. Vingt et une structures ont été soutenues par le Conseil Général dans ce cadre pour un montant de 47 045 €. Cinq communes ou associations ont bénéficié de 317 000 € de subventions pour l'aménagement ou la rénovation de centres d'hébergement pour enfants et adolescents. Plus de dix mille enfants ont pu profiter des journées en centres de loisirs ou des sorties de ski pour un montant de subventions de 200 000 €.

► LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Le Conseil Général organise et gère le transport collectif de personnes sur l'ensemble du territoire cantalien à l'exception du territoire défini par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac conformément aux dispositions définies par la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs du 30 décembre 1982. A ce titre, il assure donc le suivi de l'ensemble du schéma des transports collectifs constitué par les quarante lignes régulières routières interurbaines de voyageurs (cf. chapitre cadre de vie) et l'ensemble des services empruntés par les scolaires.

Circuits créés pour la desserte des établissements d'enseignement :

424 circuits de transport purement scolaire ont été organisés en 2003 pour l'année scolaire 2003/2004, gérés par 160 organisateurs de second rang.

4626 élèves scolarisés de la maternelle à la terminale ont bénéficié quotidiennement de ces circuits, soit 4 millions de kilomètres parcourus annuellement et subventionnés par le Département.

Transport des scolaires sur des lignes régulières routières ou sur des lignes ferroviaires :

684 élèves demi-pensionnaires et 470 élèves internes ont souscrit un abonnement sur des lignes régulières routières. Par ailleurs, 71 élèves demi-pensionnaires empruntent quotidiennement les lignes SNCF et 175 internes bénéficient d'un abonnement SNCF.

Transport des élèves par les familles :

303 élèves sont transportés chaque jour par leur famille, soit parce qu'ils sont domiciliés à plus de 3 km d'une ligne régulière routière ou d'un service SNCF ou d'un circuit scolaire qu'ils empruntent en complément, soit qu'il n'existe aucun autre moyen de transport. 159 élèves internes sont par ailleurs transportés hebdomadairement par leur famille.

Transport des élèves et étudiants handicapés :

Au titre de l'année scolaire 2003/2004, le Département a assuré et pris en charge le transport de 128 élèves et étudiants handicapés.

Transport des élèves internes scolarisés hors du CANTAL :

264 élèves scolarisés hors du CANTAL ont bénéficié d'une subvention du Département.

Durant l'année scolaire 2003-2004, 6 806 élèves ont bénéficié d'une prise en charge financière de leur transport scolaire, soit 5 684 demi-pensionnaires et 858 internes, ceci quel que soit le moyen de transport utilisé et 264 élèves scolarisés hors du CANTAL. L'intervention globale du Département au titre des transports scolaires s'élève pour le budget 2004 à 5 450 748 €.

Achat de véhicules communaux :

En 2004, le Département a subventionné l'achat d'un véhicule destiné au transport scolaire. Le montant du budget utilisé à cet effet a été de 2 387 € pour la commune de LORCIÈRES seule bénéficiaire de cette aide.



Transport scolaire

6 806
élèves bénéficiaires

4 millions
de kilomètres parcourus

5,5 millions d'euros
de budget



Le Conseil Général chaque jour à vos côtés

ECONOMIE ET EMPLOI

► L'AGRICULTURE

Au cours de l'exercice 2004, le Conseil Général a traité 1 117 dossiers d'aide concernant directement l'agriculture. Le programme d'actions en faveur de l'agriculture de l'année 2004 s'est traduit par un engagement financier global de 3 741 390 € dont :

- 3 231 214 € relatifs à des actions de la convention 2003 - 2005,
- 535 573 € pour les actions hors convention.

4 axes d'intervention sont prévus au titre de la convention :

- Des acteurs performants : aides à l'installation des jeunes agriculteurs et à une profession organisée et solidaire ; mesures visant à renforcer la technicité du métier : 575 158 € ont été distribués en 2004.
- Des infrastructures modernes : aides aux investissements liés à la construction de bâtiments d'élevage bovins à partir de 800 mètres d'altitude et à la modernisation des bâtiments bovins « viande » et « lait » : 383 demandes pour un montant de 1 050 847 €. Le Conseil Général a également accordé 54 subventions représentant un montant de 418 889 € pour l'aménagement et la construction de bâtiments d'élevage liés à la diversification et d'ateliers de transformation fermière.
- Des productions de qualité : mesures en faveur de l'amélioration génétique des cheptels, renforcement de la qualité sanitaire, production allant vers une labellisation, diversification de la production, valorisation et promotion des productions agricoles : 342 dossiers ont été traités représentant un montant d'aide de 876 258 €.
- Des races emblématiques : Le plan départemental qui a pour but de contribuer à l'essor des races Salers et Aubrac grâce à l'amélioration génétique des animaux et cheptels, à la diffusion du progrès génétique auprès des éleveurs, et au développement des outils de promotion et de communication a représenté un engagement de 310 062 € réparti entre 489 bénéficiaires dont 280 635 € pour la Salers.

Par ailleurs, notre action en faveur de l'agriculture concernant des mesures de programmes spécifiques se décline de la façon suivante :

- Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole : la mise aux normes des bâtiments d'élevage de vingt exploitations a représenté un montant total de 240 320 € de subvention.
- Modernisation des outils d'abattage : une aide départementale de 237 000 € a été accordée pour la mise en place d'une chaîne de production steaks hachés et tranchés fins.
- Production AOC Salers : amélioration de la qualité sanitaire de la production de l'AOC Salers (22 500 €).
- Accueil des stagiaires vétérinaires,
- Désinfection des étables,
- Fonctionnement de l'Association de Défense Sanitaire.



L'INDUSTRIE, LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

Convention de Développement Economique (2004 - 2006) - Pacte Cantal pour le développement et l'emploi :

La 5ème Convention de Développement Economique « PACTE CANTAL » a été signée le 4 octobre 2004 pour trois années avec l'Etat. Sa dotation budgétaire annuelle est de 2 000 000 € financée par l'Etat, le Département et le Conseil Régional d'Auvergne.

En 2004 pour l'ensemble du programme, 61 entreprises et collectivités territoriales ont été subventionnées pour un montant d'aide de 1 408 959 €.

Cette convention s'articule autour de 4 actions :

- **Action 1** : Accès aux conseils / innovation / expérimentation
- **Action 2** : Accès aux investissements/nouveaux marchés/démarche qualité
- **Action 3** : Création et maintien des emplois
- **Action 4** : Offre d'accueil des entreprises :

Créations, transmissions, reprises d'entreprises artisanales et commerciales

L'aide du Département en 2004 portait sur la bonification de 3 points du taux d'intérêt des emprunts contractés par les entreprises pour financer leurs investissements. Cette aide a permis de financer 105 projets pour un montant de subvention de 138 893 €, soit un montant total des investissements réalisés de 5 343 764 €.

2005 :
Mise en œuvre
d'un dispositif
d'accompagnement

Travaux de mise aux normes d'hygiène et de sécurité des ateliers artisanaux

Cette aide portait en 2004 sur la bonification de 5 points du taux d'intérêt des emprunts contractés par les entreprises artisanales pour des travaux de mise aux normes relatifs à la sécurité des personnels ou des clients. Cette mesure a permis de financer 39 projets pour un montant de bonifications accordées de 131 212 €, soit un montant total d'investissements réalisés de 1 557 296 €.

Primes aux apprentis de l'artisanat

En 2004, 15 245 € ont été versés à 66 apprentis de l'artisanat.

Encourager l'innovation

Trois projets ont été soutenus au titre du fonds d'aide à l'innovation soit un montant global de subvention de 194 187 €.

LE COMITE D'EXPANSION ECONOMIQUE DU CANTAL

La vocation du Comité d'Expansion Economique est de faciliter le développement économique et de contribuer à la création de richesses dans notre Département.

Le Département a participé à hauteur de 650 000 € au budget du Comité d'Expansion Economique du Cantal. Outre cette contribution, le Conseil Général a consacré aux structures et manifestations à caractère économique 224 768 €.

Les actions du Comité s'inscrivent dans ce cadre tout en servant les orientations du Conseil Général. Pour 2004, conformément au Schéma Départemental de Développement Economique proposé par le Département en septembre 2004, le Comité d'Expansion Economique s'est réorienté autour de 3 missions principales :

- **Accueil : coordination de tout le dispositif d'accueil, élaboration de l'offre,**
- **Promotion, prospection et développement des entreprises sur des marchés extérieurs,**
- **Politiques sectorielles autour de l'animation de filières.**

Suivant une logique renforcée d'animation et d'appui à l'ingénierie de projet de création ou développement d'entreprises, la gestion de plusieurs dispositifs d'aides directes aux entreprises a été transférée ou est en cours de transfert vers les services du Conseil Général (Pacte Cantal) et autre structure départementale (Plate Forme d'Initiative Locale). Le programme CyberCantal a évolué vers les services du Département dans un souci de cohérence et d'efficacité avec la nouvelle direction en charge du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Quelques éclairages sur l'action du Comité d'Expansion :

Resto Contact 2004 : convention destinée à mettre en contact des producteurs agro-alimentaires et des entreprises des arts de la table avec des acheteurs de la restauration hors domicile (cafés, hôtels, restaurants, restauration collective).

Le Salon International de l'Agriculture : préparation de l'Espace Cantal que le Comité d'Expansion a proposé à l'occasion de l'édition 2005 afin de promouvoir le Cantal sous toutes ses formes (économique, culturelle, touristique...) auprès de 800 000 visiteurs attendus.

Opération ambassadeurs du Cantal : Cette action vise à constituer un réseau d'originaires du département, expatriés ou non, mettant en avant une image positive du Cantal et prêts à œuvrer pour le développement économique de notre territoire.

Accueil de nouveaux actifs : A la demande du Conseil Général, et dans le cadre d'un nouveau schéma de développement économique départemental, le Comité s'est positionné comme chef de file pour l'accueil de nouveaux actifs.

Organisation des «Rencontres du développement» : en 2004, ces réunions ont été l'occasion de lancer la réflexion sur les thèmes d'intérêt général :
- l'offre territoriale départementale : composition et recensement
- l'accueil de nouveaux arrivants : organisation départementale. Trois réunions y ont été consacrées (Saint-Flour le 13 mai 2004 - Maurs le 25 mai 2004 et Mauriac le 3 juin 2004).

Création d'un site web «Portail d'Offre Territoriale» : Le projet de création d'un «Portail d'Offre Territoriale» Internet dédié à l'accueil économique, a pour ambition de proposer une offre unique d'accès à l'information concernant les conditions de création - reprise d'entreprises et les modalités d'entreprendre dans le Cantal ainsi que l'environnement de l'accueil (habitat, services, activités culturelles et sportives etc.

Centre de ressources documentaires : La mission Europe dispose d'un centre de ressources qui met à la disposition du public des brochures, affiches, expositions, CD Rom...





2005 :
Mise en œuvre d'un
nouveau dispositif
d'accompagnement



► LE TOURISME

🟢 Les hébergements touristiques :

Ce programme a permis de soutenir la modernisation des hébergements touristiques sur le département ainsi que leur développement dans un souci de qualité et de réponse aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante.

L'hôtellerie – La restauration : Les restaurants, hôtels, hôtels-restaurants, classés au minimum tourisme sans étoile après travaux, à l'exception des chaînes hôtelières intégrées, peuvent prétendre à une aide sous forme de bonifications d'intérêts des emprunts contractés pour la mise en conformité aux normes d'hygiène et de sécurité et le développement de leur établissement. Cette action a permis de soutenir 18 dossiers, pour un montant global de subventions de 175 936 €. Quatre expertises projets et cinq expertises architecturales ont également été subventionnées. Le programme de soutien à la création d'hôtels a permis de soutenir deux projets pour un montant de 61 000 €.

Les Villages de Vacances / L'hôtellerie de plein air : Cette action encourage la création et la modernisation de parcs résidentiels de loisirs et de villages de vacances, ainsi que la modernisation des campings existants de façon à leur permettre d'accéder au niveau de qualité exigée par la clientèle et l'installation d'aires de camping-cars.

Les hameaux de chalets : Ce programme correspond à une nouvelle aide mise en place depuis 2003, qui a permis de soutenir un projet de création de deux chalets à hauteur de 6 000 €.

Les Chambres d'Hôtes : un crédit de 119 700 € a été engagé pour le soutien de 42 projets de chambres d'hôtes.

Les Meublés de Tourisme : un crédit de 485 486 € a été engagé pour le soutien de 64 projets de meublés de tourisme. Cinq meublés ont été subventionnés sur la station du Lioran.

🟢 Les aménagements touristiques :

Equipements touristiques : Cinq opérations ont été subventionnées pour un montant de 37 127 € concernant l'aménagement ou l'acquisition d'équipements touristiques et de loisirs destinés à favoriser l'émergence de filières touristiques.

Zones Nordiques : 11 300 € ont été engagés pour le financement d'une opération concernant l'acquisition d'un engin de damage sur le domaine de la Zone Nordique Lioran – Haute Planèze.

Syndicats Mixtes à Vocation Touristique : Le Département a contribué aux dépenses des syndicats mixtes à vocation touristique, pour un montant global de 415 951 € en investissement et de 612 708 € en fonctionnement.

Pôles Touristiques : Le Conseil Général a participé aux études préalables à l'élaboration des Pôles Touristiques dans le cadre des expertises touristiques.

🟢 L'animation et la promotion touristique

Outre sa participation aux dépenses de fonctionnement du Comité Départemental du Tourisme pour un montant de 808 635 € et à hauteur de 150 000 € pour la gestion de l'Aire de Garabit, le Conseil Général participe au fonctionnement de vingt-deux organismes et associations à vocation touristique pour un montant de 255 048 €.

🟢 La randonnée et le cyclotourisme

Depuis 1995, la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée a permis la réalisation de 120 opérations associatives, communales ou intercommunales, d'ouverture, d'aménagement ou d'entretien d'itinéraires, soit près de 5 780 km de sentiers financés, ainsi que la réalisation de neuf topoguides de pays.

En 2004, les actions marquantes ont consisté à soutenir la création et l'aménagement de 43 itinéraires dont 27 dévolus à la pratique du VTT, la réhabilitation et l'entretien d'itinéraires, la réhabilitation ou la création de deux gîtes d'étape et de séjour, l'édition de deux topoguides de pays. En outre, l'action en faveur du développement des itinéraires de cyclotourisme a conduit à structurer le maillage d'itinéraires autour de l'axe transversal Vallée du Lot – Haute-Loire.

TRAVAUX SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU CONSEIL GENERAL

● L'opération grand site national «Puy Mary - Volcan du Cantal»

Dans le cadre de l'opération « PUY MARY VOLCAN DU CANTAL » le permis de démolir et le permis de construire ayant été obtenus, les lots relatifs à la Maison de site ont été attribués pour un montant total de 955 366 €. En 2004 seuls les travaux de démolition et de terrassement ont pu être menés à bien. Le Conseil Général est un membre actif du Syndicat Mixte du Puy Mary chargé d'élaborer le programme définitif de l'Opération Grand Site National «Puy Mary Volcan du Cantal». Outre l'aménagement de la maison d'accueil au Pas de Peyrol qu'il porte, il participe à l'ensemble des travaux du syndicat.

● Maison du Cantal à Garabit

Dans la Maison du Département à Garabit, le mur d'image a été mis en service (37 625 €). L'animation du site est assurée par le CDTT (voir ci-dessous).

● Le Lioran

L'aménagement du secteur Remberter, amorcé en 2003 par l'extension du réseau d'enneigement artificiel des pistes Remberter et Rocher du Cerf, s'est poursuivi en 2004 par le démontage des deux téléskis existants et la construction du télésiège mis en service le 18 décembre. Parallèlement, la grande visite du téléphérique du Plomb a été menée à bien, en préservant l'activité estivale, et en assurant sa remise en service pour les vacances de Noël 2004.

Dans le domaine des bâtiments, la requalification du village de vacances de Font de Cère a été achevée au printemps 2004, et l'étude pour la couverture de la piscine a été réalisée. La consultation devrait avoir lieu au cours de l'hiver 2004/2005, pour une exécution des travaux en 2005.

En outre, l'étude relative à la Station du Lioran engagée en 2003 qui doit aboutir à un schéma général d'aménagement, d'organisation et de développement de la Station a été poursuivie. Ses conclusions devraient être arrêtées mi-2005.

LE COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME ET DU THERMALISME DU CANTAL

L'année 2004 traduit la montée en puissance de deux phénomènes qui vont modifier les politiques touristiques départementales : une montée de la régionalisation et les évolutions dans la stratégie générale de promotion du Cantal. La Loi du 13 août 2004 a confirmé le rôle de coordination touristique dévolu au Comité Régional du Tourisme.

Pour sa dernière année, Destination Cantal a connu une augmentation de son chiffre d'affaires. Une Agence Régionale de Commercialisation permettra à compter de 2005 de donner une nouvelle dimension à la promotion et à la vente de l'offre touristique. Le Fonds Commun de Promotion Tourisme a été incorporé dans les actions du CDT, et permettra ainsi de présenter une seule identité à même d'être opérationnelle dans la perspective de tout regroupement futur.

Au niveau de l'activité touristique, l'année 2004 devrait être une année moyenne suivant les premières indications de SPOT Auvergne et de l'Observatoire Départemental du Tourisme et se solder par une diminution globale de fréquentation touristique d'environ 3 % dans le Cantal (baisse de 5 % des nuitées en Auvergne et 4 % en France), par rapport à une très bonne année 2003.

La politique de promotion touristique menée par le CDT se présente comme suit : - L'action promotionnelle salon a porté sur les domaines suivants :

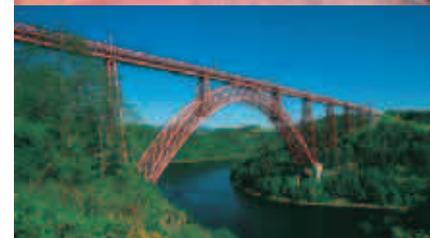
Le Programme d'Actions Régionales de Promotion avec le CRT et les CDT d'Auvergne de participation à des salons : Salon des Vacances en France à Paris, Tourissima à Lille, Salon du Tourisme à Nantes, Salon de la Randonnée des Loisirs et Sports Nature à Paris. Trois opérations micro-marchés ont été mises en place : Orléans, Marseille, Lyon. Trois opérations départementales : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Vulcania.

La Promotion des filières : Cyclotourisme (Limoges et Toulouse), Pêche.

La Promotion étrangère : Salons étrangers (Pays-Bas, Grande-Bretagne, Belgique, Espagne), Partenariat avec Maison de la France, Partenariat réseau sur le marché anglais notamment, Partenariat interrégional avec les Conseils Généraux Lozère-Cantal-Aveyron et l'Entente Vallée du Lot.

La Maison du Cantal sur l'Aire de Garabit a reçu 25 000 visiteurs durant sa première année expérimentale.

Le dispositif Internet du CDT a enregistré 9 496 709 connexions, soit plus de 60 % d'augmentation par rapport à 2003 ; ce qui représente 187 046 visiteurs uniques sur 13 sites.



CDT, les actions :

Le bilan d'activité de l'accueil presse est constitué de l'accueil de 23 journalistes français et 25 étrangers, de présences remarquées tels que : le magazine Le Cycle, France Info, France-Inter. Le positionnement plus fort sur des filières a été affirmé : pêche, cyclotourisme, randonnée mais aussi sur les clientèles avec la mise en place du label Tourisme et Handicap.

Le CDT a concentré ses efforts en matière de conseil dans le soutien aux projets structurants : Route des Cinq sens en Cézallier, projet Porta Natura sur l'Aubrac. Plusieurs niveaux de label ont fait l'objet d'interventions du CDT : Tourisme et Handicap en relation avec les professionnels des secteurs, les associations et la Délégation Régionale du Tourisme d'Auvergne, Villes et Villages Fleuris, Parc des Volcans : « Relais du Parc », aide à l'évaluation des structures. Parmi les projets touristiques qui font l'objet d'un suivi partenarial, on peut citer le grand site national Puy Mary et la station du Lioran. Enfin, le CDT émet des avis, conformément à la réglementation, auprès de diverses instances.



Le Conseil Général chaque jour à vos côtés

ENVIRONNEMENT

L'EAU

les actions conduites à ce titre sont les suivantes :

- Une assistance technique, à travers la M.A.G.E., aux collectivités gestionnaires des installations d'assainissement (212 visites), ou d'eau potable (2 visites)
- Le suivi de la qualité des eaux superficielles dans le cadre du Réseau National de Bassin, du Réseau complémentaire départemental ou des programmes de suivi particulier liés aux Contrats de rivières Cère et Célé.
- La participation à la mise en place et au suivi des démarches concertées de bassin (4 Contrats de rivière sur le Département) ou de schémas locaux d'assainissement (43 nouveaux schémas engagés).
- La gestion de la programmation des aides aux démarches et équipements des collectivités dans ces domaines : 71 opérations engagées sur les programmes départementaux de soutien à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement (1,3 M€ de subventions attribuées), 8 opérations de restauration et de gestion des espaces rivières (84 606 € de subventions) ; 6 dossiers de soutien à l'animation ou à la sensibilisation dans le cadre de contrats de rivières (48 060 € de subventions).
- Une participation active au groupe de compétence Eau visant une meilleure coordination des actions.

LES DECHETS ET L'ENERGIE

Le Conseil Général assure la gestion du fonds départemental de maîtrise des déchets constitué avec l'A.D.E.M.E. 10 opérations ont bénéficié de ce soutien (125 190 € d'aides).

- Le Plan bois-énergie et développement local s'est poursuivi en concertation avec l'A.D.E.M.E. et l'association Bois-Energie 15. 10 dossiers ont été traités dans ce programme (137 649 € de subventions attribuées).
- Le plan soleil en partenariat avec l'A.D.E.M.E et le Conseil Régional, destiné à promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire a connu un essor important : 27 dossiers, 17 915 € de subventions (pour mémoire 11 dossiers en 2003 pour 6 000 € de subventions).

LES MILIEUX NATURELS

- Le Plan départemental pour les zones humides s'est poursuivi, ainsi qu'une mission d'animation et d'appui technique pour la création d'un réseau départemental d'espaces naturels sensibles.
- Un nouveau site a été classé, il s'agit du site du Moulin du Fau à Maurs.

LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE BATI

- Ce domaine réserve une place importante au programme « Cœur de Village » soutenu par le Département en concertation étroite avec les partenaires concernés. 7 nouveaux diagnostics ont été engagés (15 860 € de subventions), qui s'ajoutent aux 69 opérations initiées précédemment. Onze communes sont entrées dans la phase de conception du projet d'ensemble (24 254 € d'aides) et 23 d'entre elles ont engagé ou poursuivi des travaux d'aménagement (363 688 € de subventions).
- Le Conseil Général s'appuie pour certains de ses programmes sur les compétences du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, dans le cadre de la convention de partenariat.

L'ANIMATION ET LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Ce domaine d'activité repose notamment sur un partenariat avec le Centre Permanent d'Initiation pour l'Environnement de Haute Auvergne. Une convention d'objectifs précisant les modalités de ce partenariat a été signée.
Par ailleurs, le Conseil Général a soutenu des manifestations ou concours tels que « 1000 défis pour ma planète » et a instruit divers dossiers visant à la mise en place d'animations sur sites et à la promotion de l'environnement.

En 2004, tous programmes confondus, 503 dossiers ont été instruits. Globalement, les actions dans le domaine de l'environnement s'articulent autour des thèmes de l'EAU, des DECHETS et de l'ENERGIE, des MILIEUX NATURELS, des PAYSAGES et du PATRIMOINE BATI, de l'ANIMATION et de la SENSIBILISATION.



L'AMENAGEMENT RURAL ET LES ACTIONS FORESTIERES

L'action du Conseil Général en faveur de l'aménagement rural concerne l'aménagement foncier et l'aménagement pastoral. Seules deux études d'environnement ont été réalisées sur des communes définies comme prioritaires. Le Conseil Général a pu bénéficier du soutien de la DDAF et de la Chambre d'Agriculture pour le suivi de six procédures de remembrement ou de réorganisation foncière en cours. Le partenariat avec la «mission haie» du C.R.P.F. s'est poursuivi à travers l'accompagnement des programmes d'aménagement foncier. Par ailleurs, 8 opérations d'aménagement de voirie pastorale ou d'aménagement en zone d'estive ont été instruites pour un montant de 45 730 € d'aides. Enfin, le Conseil Général a assuré l'instruction des programmes classiques de soutien aux travaux sylvicoles, d'élaboration et de mise en œuvre des schémas de desserte (65 dossiers – 159 992 € d'aides).

► LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE RECHERCHE

Le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche effectue des analyses dans les domaines de la Santé animale, de la Qualité des produits alimentaires, de la Qualité de l'eau de l'environnement et effectue des prestations d'étalonnage en températures dans le domaine de la Métrologie. L'effectif total du laboratoire en 2004 est de 30,5 ETP (Equivalent Temps Plein) représentés par 32 personnes.

Pour mettre en œuvre ces analyses :

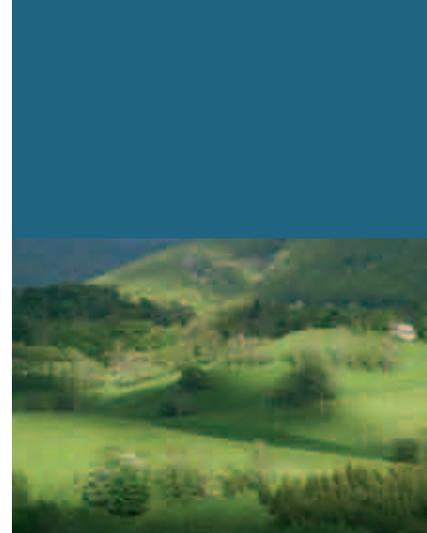
- Le Laboratoire est organisé en **sept unités techniques** : Immuno-sérologie, Microbiologie vétérinaire-Autopsie, Biologie Moléculaire, ESB, Microbiologie alimentaire et de l'eau, Chimie et Métrologie.
- **Le Laboratoire est accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC)** pour 5 programmes d'essais : programmes 109 (immuno-sérologie), 116 (bactériologie animale), 167 (analyses ESB – Tremblante), 59 (microbiologie des produits alimentaires) et 100-1 (analyses physico-chimiques des eaux). Il est également accrédité par la section étalonnages du COFRAC, le Laboratoire ayant un laboratoire d'étalonnage accrédité dans le domaine des températures.
- **Le Laboratoire est agréé** par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Environnement (agréments 1 et 2), ainsi que par la DRIRE pour la vérification des thermomètres.

Données tous secteurs confondus

	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de dossiers	25 188	26 848	29 335	24 298	25 515
Nombre échantillons	401 903	425 190	468 281	404 315	365 913
Nombre paramètres	536 686	547 117	608 002	538 048	491 639

Ventilation de l'activité 2004 selon les unités techniques

Secteurs	Unités techniques	Dossiers	Echantillons	Paramètres	CA (€H.T.)
Santé animale	Microbiologie vétérinaire	2 213	2 780	15 569	1 119 400
	Immuno-sérologie	19 048	324 286	434 546	
	Biologie moléculaire	1 087	10 732	2 042	
	ESB	969	23 863	23 795	652 200
Alimentation	Microbiologie alimentaire	1 293	3 003	9 066	74 400
Eau - environnement	Chimie	486	1 137	6 201	74 200
Métrologie	Métrologie	119	112	420	22 100





Le Conseil Général chaque jour à vos côtés

CADRE DE VIE

► L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

Développement territorial

Le Schéma Départemental de Développement Local, approuvé le 12 juin 1998, a donné lieu à la validation, lors de notre séance plénière de janvier 1999, de nos modalités d'intervention en faveur de l'émergence de projets de territoires ou de chartes de pays et de leur animation, conformément au cadre méthodologique établi par le Conseil Général : 335 183 € ont été engagés à ce titre depuis 1999.

Sept contrats de développement ont été signés avec les territoires du Cézallier, du Pays de Massiac, du Pays Gentiane, de la Planèze, du Pays de Pierrefort, du Pays de Murat et Cère et Goul.

Quatre projets de territoire ont fait l'objet d'une attention particulière dans leur phase de définition en 2004 : Cère et Rance, Sumène Artense, Pays de Saint-Flour et Caldaguès Aubrac. Leur contractualisation avec le Conseil Général sera négociée selon les nouvelles modalités de soutien adoptées par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion du 5 novembre 2004. Quant aux projets d'investissement et d'équipement au nombre de 15 en 2004 portés par les structures intercommunales, ils ont représenté un engagement financier de 1 812 526 €.

Le Fonds d'Équipement des Communes

LE FONDS D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES URBAINES : Alimenté à hauteur de 364 700 €, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2003, ce fonds réservé aux communes dont la population est supérieure à 5 000 habitants (AURILLAC – ARPAJON/S/CERE – SAINT-FLOUR) et à la commune de MAURIAC en sa qualité de Sous-Préfecture a permis la réalisation de onze opérations.

LE FONDS D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES RURALES : Alimenté à hauteur de 1 946 300 € soit une augmentation de 30 % par rapport à 2003, ce fonds a été réparti au cours des réunions cantonales. Il a permis la réalisation de 225 projets.

Les autres soutiens

Ils ont concerné en 2004 les travaux de voirie rurale (treize projets financés pour un budget de 68 600 €), et des programmes tels que le soutien à l'achat de matériel de déneigement : quarante opérations ont été subventionnées pour un montant de 203 611 €. Une attention particulière a par ailleurs été portée aux communes d'altitude qui ont bénéficié d'une aide au déneigement de leur voirie (32 communes pour un montant de 15 000 € de subventions), et d'une bonification des conditions de subventionnement (taux et plafond de dépense) des acquisitions de matériel.

Le Développement des activités pour l'Emploi des Jeunes

La reconnaissance de ces activités a donné lieu à la mobilisation des crédits du Conseil Général dans le cadre de nos engagements antérieurs relevant de l'ancien dispositif d'Etat : « Nouveaux services, nouveaux emplois ». Quarante-vingts postes ont ainsi été financés en 2004. Des modalités spécifiques de soutien à l'emploi ont par ailleurs été mises en place par délibération du Conseil Général du 5 novembre 2004, tant en faveur de la pérennisation des postes emplois jeunes que de la professionnalisation des territoires et des structures dont les missions relèvent des politiques prioritaires de développement de l'Assemblée Départementale : développements local, culturel, sportif, éducatif et touristique, plan Cybercantal 2, portage de repas à domicile.



**Nouveau :
Projet de territoire :
2ème génération :
un contrat de 3 ans
adapté aux spécificités
des territoires**



Les lignes régulières de transport

Le réseau des transports collectifs interurbains de voyageurs du CANTAL est constitué de 40 lignes régulières routières conventionnées par le Département. L'intervention du Département en faveur du transport collectif et notamment au titre du soutien apporté à l'ensemble de ces lignes régulières s'élève pour 2004 à 192 971 €.



► LA CULTURE

Outre les établissements dont nous avons la responsabilité de par les lois de décentralisation (Médiathèque Départementale et Archives Départementales), l'engagement du Conseil Général a concerné en 2004 :

La rénovation et la mise en valeur du patrimoine

Cinquante-cinq opérations ont été subventionnées pour un montant de subventions de 276 024 €, dont trois projets relatifs à la restauration des édifices privés classés Monuments Historiques.

Le développement des pratiques et animations culturelles parmi lesquelles les pratiques musicales grâce à la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Enseignement Musical, dont l'actualisation a été adoptée par le Conseil Général en 2004 dans l'attente des nouvelles directives du Ministère de la Culture suite à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et a permis de subventionner, en 2004, dix écoles de musique (pour 215 001 € de subventions) accueillant plus de mille élèves.

Le recrutement d'un agent de développement titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant a par ailleurs été accompagné financièrement dans ce cadre ainsi que le recrutement des cinq Dumistes en cours de formation sur les années 2003-2004 et 2004-2005 dont quatorze structures ont bénéficié dans le cadre des interventions territoriales mises en place.

Le Schéma Départemental de Développement Culturel,

dont les axes prioritaires ont pour objectifs de :

- concourir au maillage culturel du territoire grâce à la professionnalisation des acteurs culturels et à la mise en place d'un plan d'aménagement des équipements culturels ;
- soutenir une présence permanente de la création professionnelle contemporaine ;
- favoriser le développement des enseignements artistiques et soutenir les pratiques amateurs.

L'ensemble des actions engagées dans le cadre du Schéma Départemental de Développement Culturel qui a donné lieu en 2004 à une évaluation et un bilan détaillé afin de pouvoir définir les perspectives du nouveau schéma dont l'application entre en vigueur à partir de 2005, a représenté un investissement de 170 000 €.

La diffusion du spectacle vivant dans le cadre du dispositif « Scènes en partage » a fait l'objet d'un support de communication spécifique et a permis d'accueillir treize compagnies professionnelles pour un montant de subventions de 29 388 €.

► LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

La Médiathèque Départementale a desservi 109 170 cantaliens sur 203 communes, soit un taux de couverture de 90,81 %. Les communes ont été desservies 3 fois dans l'année par les services de prêt de livres, discothèque, vidéothèque, ludothèque, multimédia et cartes IGN. Les bibliobus ont effectué 619 tournées. 279 169 documents ont ainsi été déposés dans les communes, qui ont à leur tour effectué 287 950 prêts à 27 518 usagers des services.

Le taux d'inscription des usagers des dépôts communaux de la Médiathèque Départementale se répartit pour l'année 2004 de la manière suivante : 34,25 % en bibliothèques municipales et bibliothèques relais, 10,62 % en mairies et postes.

De plus, 28 expositions ont été prêtées à 21 communes, et 6 journées de formation aux techniques de gestion bibliothéconomique ont été organisées au profit de 25 dépositaires communaux.

Le fonds documentaire s'est accru de 9 729 unités dont 5 917 livres (1 911 titres), 2 000 phonogrammes (1 632 titres), 285 vidéogrammes (161 titres), 950 DVD (482 titres), 140 cédéroms (72 titres), 437 jeux et jouets (367 titres), 3 nouvelles expositions ont été réalisées, 1 bibliothèque municipale a été dotée de mobilier et 13 bibliothèques municipales ont été dotées de mobilier complémentaire.

Le renouvellement progressif du parc de véhicules s'est poursuivi : un bibliobus et un vidéomusibus neufs, tous deux affectés à la centrale de la Médiathèque Départementale à Aurillac, ont été réceptionnés.

Médiathèque, les actions 2004

La Médiathèque Départementale a développé en 2004 les prestations non documentaires à destination des communes (6 en ont bénéficié), autour de 3 axes :

- les commandes groupées de matériel d'équipement des livres,
- les prestations d'aide à l'animation : la coordination des manifestations nationales « Lire en Fête » et « Printemps des Poètes », la participation à « L'itinérance » organisée par le Centre Régional du Livre,
- les prestations d'assistance technique : l'aide à l'informatisation, l'aide à la construction.

Enfin, la Médiathèque Départementale a développé des partenariats en direction de la CAF (pour des actions « parents-enfants » autour du jeu), de la DDJS (salon des outils d'animation lecture) ou de « Cantal Expansion » (pour la distribution de documentation sur l'Union Européenne).

Les actions prévues au volet « livre et lecture » de la Convention de développement culturel DRAC/Conseil Général 2001-2004 ont été réalisées ou amorcées : 2 bibliothécaires municipaux ont bénéficié de l'aide à la formation ABF, et 2 autres de l'aide à l'emploi (professionnalisation des acteurs culturels). Le catalogue de la Médiathèque Départementale est accessible à tous sur Internet et le 2ème Salon Départemental du Livre de Jeunesse a été organisé à Riom-ès-Montagnes, dans de bonnes conditions, les 14, 15 et 16 mai (18 auteurs invités, 1 930 visiteurs).



► LES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Les travaux pour l'extension des archives départementales s'élèvent à un montant total de 368 163 €. Les procédures administratives et techniques pour la construction de la nouvelle salle de lecture ont été finalisées, ce qui a permis d'engager les travaux au tout début 2005. Le public, toujours plus nombreux, pourra ainsi travailler dans de meilleures conditions en 2006. Un important travail d'inventaire d'archives a été effectué en 2004 : bordereaux d'entrée d'archives contemporaines récemment versées, mais aussi répertoire méthodique des archives du contrôle des actes (Ancien Régime) et des notaires (tous les minutes antérieurs au XIXe siècle sont désormais dans le dépôt). Ce sont près de 1200 pages supplémentaires d'instruments de recherche qui ont ainsi été mises à la disposition du public.

Le service s'est enrichi d'un département d'archives sonores (anciennement Centre Joseph-Canteloube), qui numérise des enregistrements anciens (contes, légendes, récits de vie, musique traditionnelle) et réalise des enregistrements sous forme numérique. La mémoire prend ainsi une nouvelle dimension : après l'écrit et l'image, le son constitue une dimension nouvelle, d'ailleurs complémentaire des deux premières. Les lectures d'archives sont désormais délocalisées sur tout le territoire du département, au moins à la belle saison. Les thèmes en sont diversifiés, et le public semble apprécier. Le cadastre ancien (dit napoléonien) a été entièrement numérisé ; il est consultable en salle de lecture (avec possibilité d'impression couleur).

La réflexion et les études pour la dématérialisation de l'état civil et pour l'acquisition d'un logiciel documentaire se poursuivent. Le site Internet permet d'ores et déjà de mettre à la disposition du public plusieurs informations pratiques.

Une politique soutenue de restauration et de reliure a permis de remettre en consultation des documents que leur état matériel interdisait de communiquer (notaires, état civil). Des acquisitions d'archives privées (par don, dépôt ou achat) ont permis, à un rythme soutenu, d'enrichir les collections.



L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LA MUSIQUE ET LA DANSE DU CANTAL

Créée à l'initiative du Conseil Général dans le cadre d'une politique menée par l'Etat, l'Association Départementale pour la Musique et la Danse du Cantal a pour rôle le développement et la structuration de la vie musicale et chorégraphique du département. Ainsi, l'association joue un rôle général :

- **d'Information et conseil** auprès du public, des élus, des structures culturelles (milieu scolaire, écoles de musique ou de danse, musiciens et danseurs amateurs ou professionnels, structures de diffusion...).
- **de Coordination et promotion** des initiatives et des projets au niveau du département.
- **De Proposition et action** dans les domaines de la sensibilisation, l'enseignement, la formation, la création, la diffusion musicale et chorégraphique.

En 2004, l'ADMD a ainsi bénéficié de la part du Département d'une enveloppe globale de 143 000 € pour le fonctionnement et les actions mises en œuvre, auxquels s'ajoutent 1 980 € au titre du soutien aux postes emplois-jeunes. La Direction Régionale des Affaires Culturelles a financé l'association à hauteur de 49 685 €, soit 23 935 € pour le fonctionnement et 25 750 € pour les actions menées. Ce financement est complété par des ressources de provenance diverse (CNASEA, Inspection Académique, communes, structures culturelles partenaires, particuliers bénéficiaires des actions menées...).

Exemple : Le développement et la structuration de l'enseignement musical

Mise en œuvre du schéma départemental de l'enseignement musical 2004-2006 :

Aide au fonctionnement pour 9 écoles de musique respectant un cahier des charges.

Rôle de centre de ressources joué par l'Ecole Nationale de Musique et de Danse d'Aurillac.

Suivi de l'insertion professionnelle des musiciens intervenants en cours de formation au DUMI.

Démarrage de la réflexion sur l'élaboration du schéma départemental des enseignements artistiques dans le cadre de l'application de la loi du 13 août 2004. Elaboration d'un état des lieux de l'enseignement et de la pratique de la danse dans le Cantal.



► LE SPORT

La Charte Départementale pour le Développement du Sport dans le CANTAL, signée le 22 janvier 2002 entre l'Etat, le Comité Départemental Olympique et Sportif et le Conseil Général, a été élaborée dans un souci de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés autour d'objectifs communs et prioritaires, tels que :

- la pratique des jeunes (cinq mille jeunes sont concernés par les actions de l'U.S.E.P. et de l'U.N.S.S.),
- le renforcement et la valorisation du maillage sportif territorial (conventions d'objectifs avec les comités départementaux, valorisation des équipements sportifs, organisation d'épreuves de concours et de championnats),
- la pratique de niveaux National et Régional,
- la création d'emplois sportifs.

La mise en œuvre de ces objectifs a représenté en 2004 un engagement financier de 665 979 € pour le Conseil Général.

A ces précédents engagements s'ajoutent les participations du Conseil Général à la réalisation d'équipements sportifs structurants tels que le golf de Vézac et le Gymnase de Peyrolles pour un montant total de subventions de 243 216 €. La charte est en cours de révision pour être reconduite en 2005.



► LA VIE QUOTIDIENNE : LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Conseil Général participe au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour un montant de 4 033 877 €.

L'extension du Centre de Secours d'Ydes est terminée, l'inauguration a eu lieu le 4 octobre 2004. Les travaux d'extension du centre d'Allanche sont en cours d'exécution, le permis de construire du centre d'intervention et de l'école départementale du Lioran est en phase d'obtention et les travaux devraient débuter courant juin 2005. Le projet de centre de secours de Montsalvy est au stade de l'esquisse.

L'activité opérationnelle des services d'incendie et de secours

	INCENDIE		SECOURS A PERSONNES		ACCIDENTS DE LA CIRCULATION		OPERATIONS DIVERSES		TOTAL DES INTERVENTIONS	
	Total	% variation	Total	% variation	Total	% variation	Total	% variation	Total	% variation
2001	882		3457		1034		1811		7184	
2002	995	12,81	4150	20,05	989	-4,35	1375	-24,08	7509	4,52
2003	1434	44,12	4533	9,23	763	-22,85	1882	36,87	8612	14,69
2004	629	-56,14	3346	-26,19	851	11,53	2347	29,49	7173	16,17

Prévention contre les risques bâtimentaires

	1 ^{er} groupe	2 ^{ème} groupe	Sous-commission départementale	Arrdt. Aurillac	Arrdt. Saint-Flour	Arrdt. Mauriac
Etude permis de construire	23	77				
Visite de sécurité			21	145	84	54
Réunion de la commission			17	12	7	6



RAPPEL DES GRANDES ORIENTATIONS A 3 ANS

Le Plan d'Action Départemental

Les axes du projet de développement du Cantal porté par le Conseil Général sont :

- ouvrir le département,
- développer les activités existantes et valoriser nos atouts,
- accueillir de nouvelles activités et de nouvelles populations,
- offrir des perspectives aux jeunes cantaliens,
- garantir la solidarité au sein de notre département,
- renforcer l'image du Cantal.

Ces orientations expriment notre vision du Cantal de demain, notre désir de la faire partager et de susciter l'adhésion à un projet porteur d'avenir.

Le plan d'action départemental qui doit permettre de mettre en œuvre ce projet est organisé autour de 2 idées forces :

- Réaffirmer et démontrer que l'Assemblée Départementale est au service de chacun au quotidien. A ce titre, nous avons un rôle de facilitateur dans le respect de nos orientations générales. Il convient d'affirmer une proximité et une action quotidienne en faveur de tous les cantaliens.
- Oeuvrer en plaçant toujours l'individu au centre des préoccupations du territoire et ainsi donner envie, mais aussi la possibilité de choisir le Cantal pour y construire un projet de vie. Il s'agit de conduire des actions concourant à l'ouverture du Cantal et à l'accueil de nouveaux cantaliens.

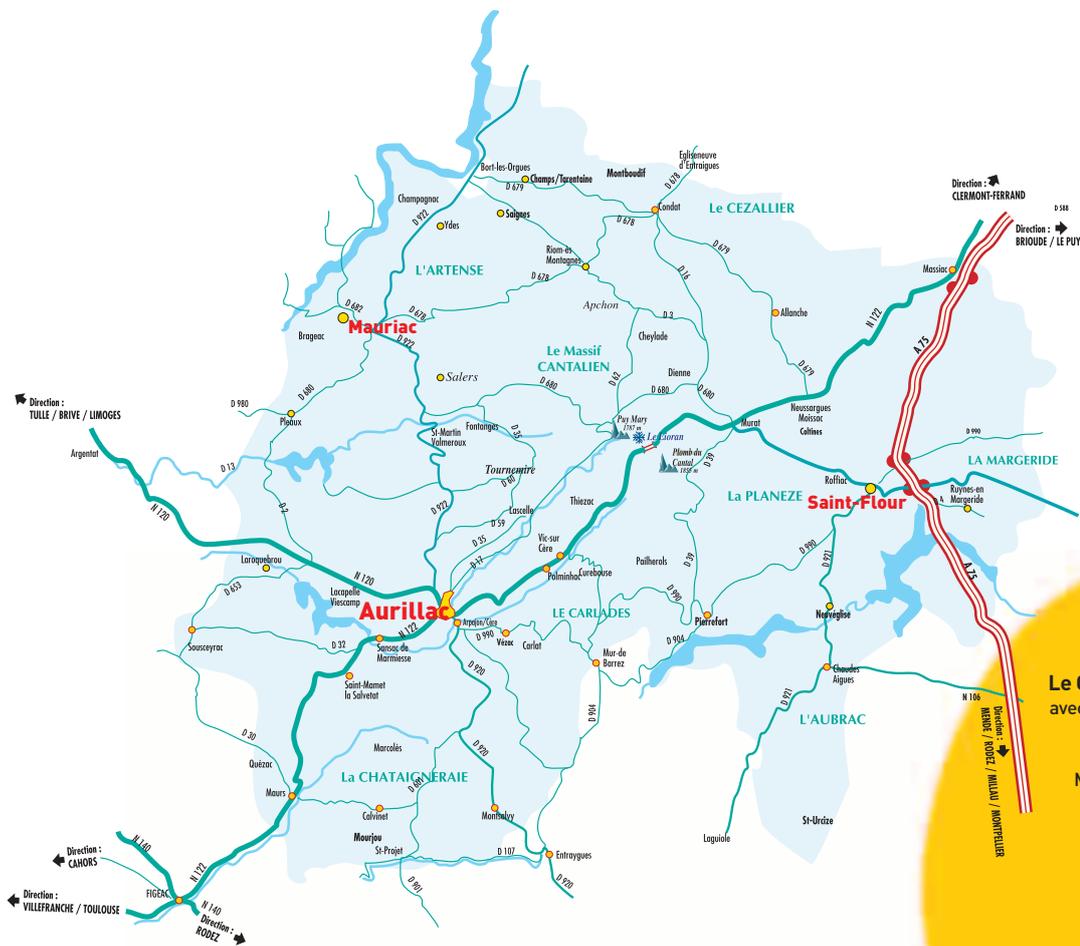
L'accueil et l'ouverture, s'ils constituent une impérieuse nécessité, sont avant tout l'expression de notre choix. Il nous appartient de mettre en œuvre les moyens de devenir un département « tendance ».

Trois engagements guident l'action du Conseil Général :

- le développement économique et l'emploi,
- la solidarité,
- l'ouverture du territoire facilitant l'accueil de nouvelles activités et de nouveaux cantaliens.

Notre culture et notre spécificité sont érigées en pilier de l'action du Conseil Général. En effet, elles constituent l'élément fédérateur majeur. Cette identité et cette authenticité qui font notre fierté, doivent être tournées vers la modernité et l'accueil.

Notre appartenance à un territoire de moyenne montagne, le Massif Central, au sein d'une Europe élargie, constitue une opportunité. L'élaboration d'une véritable charte de Massif, démontrant que nous disposons d'une valeur ajoutée propre, doit être une priorité pour 2005, et surtout pour espérer bénéficier encore de crédits européens au-delà de 2006 dans une approche de compétitivité.



Quelques chiffres :

Le Cantal dépend de la Région Auvergne, avec l'Allier, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme. Il comprend 3 arrondissements : Aurillac, la préfecture ; Mauriac et Saint-Flour, sous-préfectures

27 cantons et 260 communes.

Superficie : 5 726 km²

Altitude moyenne : 710 m

Point culminant :

plomb du Cantal (1855 m)

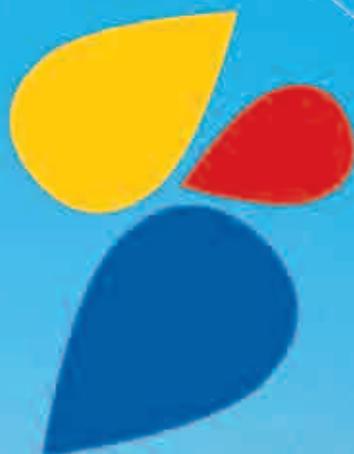
Point le plus bas :

vallée du Lot (210 m)

Population :

150 778 habitants

(recensement de 1999)



Hôtel du Département
28, Avenue Gambetta - 15015 Aurillac Cedex
Tél.: 04 71 46 20 20

www.cg15.fr

